

de Montet.

396.11(09)(494)

ASSOCIATION VAUDOISE
— POUR LE —
SUFFRAGE FÉMININ

20 ANS D'ACTIVITÉ



1907-1927

WOMEN'S SERVICE LIBRARY
35/37 MARSHAM STREET
WESTMINSTER

396.11 (09)(494)

Presented by Mrs Strachey

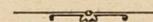
ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE
POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

20 ANS D'ACTIVITÉ

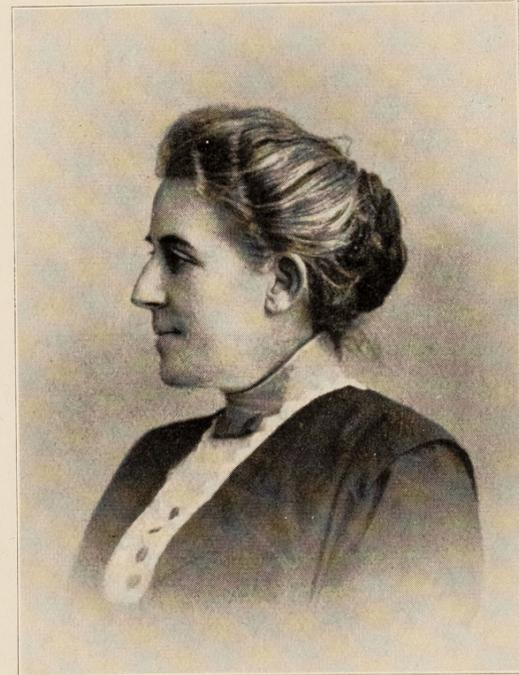
1907-1927

PAR

ANNE DE MONTET



VEVEY
IMPRIMERIE SÄUBERLIN & PFEIFFER S. A.
— 1927 —



Madame A. Girardet-Vielle
Fondatrice de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin
Présidente de l'A. V. S. F. de 1907 à 1916.

Association cantonale vaudoise pour le suffrage féminin.

Les Origines

Le Canton de Vaud comptait dans l'élite de ses enfants de fervents défenseurs du droit de la femme, bien avant la naissance des associations suffragistes en Suisse. En 1887 déjà paraît dans la *Revue de philosophie de la France et de l'étranger* un article de Charles Secrétan sur le *Droit de la Femme*. Ici, comme dans *la Civilisation et la Croyance* et dans *les Droits de l'Humanité*, l'auteur, philosophe et juriste, plaide la cause du suffrage des femmes, invoquant des arguments de justice, de dignité, le considérant comme un corollaire de son principe de liberté et comme un facteur de conservation sociale. Malgré le procès qu'il intente à l'esprit massif et égalitaire de la démocratie, Secrétan n'hésite pas un instant à consacrer cette démocratie en doublant le nombre des électeurs et éligibles par le vote féminin.

De son côté, Louis Bridel, professeur de droit international à Genève et à Tokio, a combattu pour l'affranchissement de la femme.

En 1884, à la Constituante, l'oculiste Marc Dufour propose d'accorder aux femmes le vote ecclésiastique.

D'autre part les sociétés féminines et mixtes pour le relèvement moral et pour d'autres causes d'intérêt public font l'expérience que leurs pétitions aux autorités sont partout et toujours condamnées à de longs sommeils au fond des cartons verts et que les hommes chargés de les présenter et de les soutenir ne s'en soucient guère, étant donné qu'elles viennent de mineurs politiques. Il n'est pas étonnant qu'au commencement du XX^{me} siècle un mouvement nouveau se

dessine en Suisse : la femme elle-même prend sa cause en main.

En 1906, l'Alliance des sociétés féminines suisses nomme une commission pour le suffrage. Cette commission travaille en dehors des sociétés alliées, étudie la question et prépare des rapports.

**Premiers efforts
d'organisation**

C'est le 3 avril 1907 qu'à Lausanne Mme Girardet-Vielle convoque quelques dames s'intéressant à la question, pour voir s'il n'y aurait pas lieu de fonder une association vaudoise pour le suffrage féminin. Ce sont Mmes Byse, Delessert, Feyler, Gavillet, Hausamann, Mégroz, Oyez-Ponnaz, Serment et Spühler. Quelques lettres leur sont parvenues, les unes d'encouragement, d'autres déconseillant une action directe par crainte de nuire à la cause ; certaines voulaient que les femmes se contentent des droits ecclésiastiques. L'Union des femmes refuse de prendre position. Malgré toutes ces hésitations, les femmes présentes se déclarent en faveur du principe et de la création d'une association.

Au cours de plusieurs séances consécutives, le projet de statuts est élaboré. Le 5 juin déjà une quarantaine de personnes, parmi lesquelles quelques messieurs, fixent la marche à suivre. Sur la proposition du Dr Machon, elles décident de poursuivre et demandent que le premier article des statuts établisse nettement le principe des droits politiques pour la femme dans tous les domaines.

La première assemblée publique a lieu le 27 juin 1907 ; la salle de l'Hôtel-de-Ville est comble, on y entend le Dr Marc Dufour qui rappelle sa motion de 1884. L'association est officiellement constituée, elle nomme une commission des statuts dans laquelle siégera le Professeur Nicolas Herzen. Mme Girardet-Vielle est élue à la présidence.

L'opinion publique est étonnamment sympathique à la manifestation. Les journaux en font paraître des comptes-rendus détaillés et impriment des rapports très complets sur les séances qui suivirent. A peu d'exceptions près, la presse prend le mouvement au sérieux. Voici comment Samuel

Cornut parle des « Suffragettes lausannoises » (*Tour du monde*, 28 déc. 1907) :

Il vient de se fonder à Lausanne une Association pour la conquête du suffrage féminin. Cela s'est fait d'ailleurs très simplement, sans tapage : un beau jour, quelques « citoyennes » de Lausanne se sont aperçues que la Constitution de leur pays mettait à leur charge la plupart des obligations des citoyens sans la contre-partie d'aucun droit. Elles participent au travail des hommes pour l'entretien de leur famille et l'éducation de leurs enfants, elles paient l'impôt ; elles sont responsables devant les lois et les tribunaux ; leurs enfants font le service militaire... Bref, elles ont à obéir à une foule d'obligations, mais elles n'ont pas un mot à dire lorsqu'il s'agit d'en déterminer la nature et l'étendue.

Est-ce juste ? Personne ne le soutiendra. Voilà donc la raison d'être de cette association. Ces dames de Lausanne unissent leurs efforts pour obtenir leur participation à l'administration de la chose publique. Mais, pour éviter toute campagne tapageuse et l'intrusion d'éléments étrangers qui, ignorants des traditions et des mœurs helvétiques, risqueraient de faire dévier l'association d'une ligne de conduite sage et prudente, elles n'y admettent que des Suissesses. Elles déclarent d'emblée qu'elles n'entendent pas se livrer à l'imitation masculine : elles prétendent rester femmes et remplir leurs devoirs propres de femmes.

Les associées comptent d'ailleurs procéder par étapes, en s'entraînant à la vie publique par l'étude de leurs nouveaux devoirs : elles s'initieront aux éléments et principes de l'instruction civique ; elles s'intéresseront aux questions nationales que les hommes sont seuls à trancher ; elles chercheront à organiser des scrutins fictifs pour se former une opinion ; elles demanderont à la vie pratique, dans la mesure où elles pourront, de faire leur éducation. Et l'on verra alors si la femme est destinée à demeurer l'éternelle mineure.

Voilà des idées assez raisonnables et sagement révolutionnaires, si l'on peut s'exprimer ainsi.

La Section vaudoise du suffrage ne fut pas la première en Suisse. A Zurich l'« Union für Frauenbestrebungen », fondée en 1896, avait des tendances suffragistes marquées. Berne a eu le privilège de compter parmi ses enfants Hélène de Mülinen, la créatrice des « Conférences féministes » et plus tard de « l'Alliance des sociétés féminines suisses » ; elle a su joindre à un tempérament d'apôtre une haute distinction et une personnalité remarquable qui commandait le respect et fut le meilleur facteur de succès pour sa propagande.

**Constitution
de
l'Association
Nationale**

En 1907, nous trouvons des groupements suffragistes plus ou moins organisés à Zurich, Berne, Olten, Neuchâtel et Genève.

L'invitation de l'Alliance internationale pour le Suffrage féminin au congrès d'Amsterdam qui devait avoir lieu en juin 1907, adressée à la présidente genevoise, Mme Ad. Hoffmann et à Mme Girardet, leur fournit l'occasion d'une organisation nationale, en vue de bénéficier de la même situation que les autres pays affiliés à l'Alliance. Le 12 mai 1908, des délégués des 6 associations suffragistes suisses se réunissent à Berne pour nommer un comité national de 6 membres. Des statuts sont élaborés et le 28 janvier 1909 l'Association suisse pour le Suffrage féminin se constitue sous la présidence de M. Aug. de Morsier. Au Comité de l'Association nationale incombent toutes les démarches suffragistes intéressant l'ensemble de la Confédération et les relations avec l'Alliance internationale. La Suisse est le 14^{me} pays affilié à cette Alliance. Mlle Honegger, de Zurich, et Mme Girardet-Vielle la représentent à Amsterdam, d'où elles reviennent persuadées plus encore qu'auparavant de la nécessité sociale de leur effort. Les sections organisent dès lors leur travail respectif.

Méthodes de travail

Le choix des méthodes de travail pour une association qui ne peut viser un but pratique immédiat, présente toujours de grandes difficultés. Faut-il en faire un instrument d'étude ou, à l'instar des femmes anglaises, un moyen de propagande ?... En attendant un programme plus complet, le groupe vaudois fait donner quelques conférences publiques très fréquentées sur *L'histoire du suffrage féminin*, *La situation légale de la femme en droit civil vaudois et dans le nouveau code civil suisse*, *Les droits politiques de l'homme et les droits de la femme*, *La femme et l'Eglise*. Une de ces conférences est répétée à Moudon et à Vevey.

Pendant le second exercice, en 1908, le groupe entreprend l'éducation de ses membres ; un cours d'instruction civique est organisé et bien suivi. La même année, le Synode de

l'Eglise Nationale discute et admet l'électorat des femmes en matière ecclésiastique. Le groupe suffragiste se tient à l'écart des débats afin d'éviter toute confusion d'idées. Cependant, lorsqu'il s'agit pour les femmes appartenant à l'Eglise d'exercer leurs nouveaux droits, il sert d'intermédiaire entre les pasteurs disposés à instruire les nouvelles électrices et les paroisses où manquent les conférenciers ; 25 conférences s'organisent de cette façon.

On désirerait aussi que fussent ouvertes aux femmes les commissions scolaires, les conseils de prud'hommes et les inspectorats de fabrique. Mais comment y arriver ? On tâtonne. M. de Morsier rêve « un parlement de femmes », où l'on ferait un travail législatif, où les femmes s'exerceraient à rédiger des projets de lois, etc. Un comité vaudois d'études législatives se forme au sein du groupe. Les premières conférences de propagande ont lieu.

L'hiver 1909-1910 apporte au groupe une conférence de M. Correvon, juge cantonal, sur *Les dispositions du code civil concernant la femme et l'enfant* ; parue en brochure, cette conférence devient un moyen d'instruction précieux.

Le Comité organise une ou deux soirées familiales par exercice. Dès 1911, il y invite des représentants d'autres sociétés : *Union des femmes*, *Alliance des sociétés féminines suisses*, *Groupe socialiste chrétien*, *Enseignement libre*, *Ecoles ménagères*, *Femmes abstinentes*, *Glaneuses*, *La Source*. La même année, Edouard Secrétan, le directeur de la *Gazette de Lausanne*, ouvre ses colonnes à une chronique féministe régulière. En 1912, le D^r Muret entre dans le Comité, dès lors il devient le champion le plus dévoué du mouvement et représente la voix suffragiste la plus écoutée dans le canton. Son *Eternelle mineure*, conférence donnée à l'assemblée générale suisse de Genève en 1913, est éditée en brochure et devient un excellent moyen de propagande. L'assemblée générale vaudoise de la même année bénéficie d'un rapport sur l'œuvre de l'*Ambulance Vaud-Genève*, présenté par un de ses membres fondateurs, le D^r Marie Feyler qui avait pris part à la première campagne balkanique. L'association comptait alors 225 membres.

La propagande dans le canton, menée par Mmes Girardet et Dutoit et par le D^r Muret, réunit des auditoires attentifs dans plusieurs localités vaudoises, on y a gagné des membres nouveaux et il s'agit maintenant de les représenter au Comité; la nomination de Mlles Reymond, de Morges, et Rieder, de Vevey est décidée. Le professeur Herzen, par contre, donne sa démission, après avoir rendu des services précieux à la jeune association.

Un nouvel élan se dessine : la commission d'études législatives fait une démarche auprès de toutes les Municipalités du canton pour leur demander de nommer des femmes dans les commissions scolaires. Une « commission des conférences » va s'occuper activement de la propagande.

La guerre européenne

Mais la guerre éclate; les préoccupations changent... Sollicitées par des œuvres de guerre, les suffragistes font porter leur effort sur toutes les activités que commandait la situation. Les cotisations mêmes de l'association deviennent facultatives. On se réunit en soirées familiales pour discuter des problèmes d'actualité : d'une délégation éventuelle au congrès pacifiste féministe à La Haye, à laquelle on renonce, n'étant pas d'accord avec le programme dans son ensemble, d'une pétition antialcoolique qui paraît spécialement indiquée en des temps de mobilisation et de chômage.

La question du suffrage n'est cependant pas enterrée : le Prof. Emery se fait exposer l'état actuel des progrès féministes par la présidente du groupe. Du Comité central arrivent d'étranges propositions : le suffrage devrait entreprendre une collecte en Suisse auprès des personnes non frappées par l'impôt de guerre. Ce projet jamais réalisé est le témoignage d'un patriotisme sincère. Le rapport présidentiel de 1915 remarque :

Les suffragistes ont compris que leur devoir était non d'abandonner leurs revendications qui se justifient aujourd'hui plus que jamais, mais de les laisser momentanément à l'arrière-plan et de se contenter de rendre tous les services qu'on leur demandait. Il faut espérer que les hommes se rappelleront un jour que dans cette crise

ils ont toujours trouvé à leur côté la femme amie, compagne, mère, citoyenne dévouée, trop heureuse de prendre sa part des difficultés et des tâches de l'heure présente.

La Présidente fonde le *Bureau féministe de recherches* qui, pendant 4 ans, a travaillé sans relâche à soulager bien des misères morales, en procurant des nouvelles de leurs familles à des malheureux qui en étaient séparés par des frontières imperméables. Ce bureau suggère au Comité central de mettre à son ordre du jour le sujet de la *Nationalité de la femme mariée*. Deux juristes lausannois, le Prof. Herzen et l'avocat Girardet étudient cette question qui a suscité tant de problèmes douloureux depuis la guerre européenne.

De concert avec l'Union des femmes, le suffrage organise une après-midi de lectures juridiques destinées à éclairer les participantes sur la situation particulière du pays et sur les exigences de sa neutralité. Le groupe s'occupe aussi de questions locales : n'y a-t-il pas une contradiction flagrante entre tous les efforts que l'on fait en vue de soulager les misères du peuple et l'abus des boissons alcooliques encore encouragé par l'heure tardive de fermeture des cafés ? Une pétition à la municipalité de Lausanne demandant qu'on ferme les cafés avant minuit essuie un refus. Le Suffrage contresigne une pétition relative à la réglementation des distilleries libres adressée par la Croix Bleue au Conseil fédéral. Le Comité suisse pour l'étude des bases d'un traité de paix durable demande l'adhésion du groupe. Celle-ci est votée malgré l'opposition de la présidente qui regrette l'alliance avec un groupement dont le programme n'inclut pas le suffrage féminin.

Une soirée de discussion est organisée ; on y invite des délégués d'autres sociétés : Institutrices primaires, Sourcières, Femmes abstinentes, Sages-femmes et Postières. Le D^r Muret introduit le sujet : *Comment développer le patriotisme chez la femme ?*

Les partis politiques se rappellent l'existence du mouvement : le parti libéral de Vevey invite les femmes à une as-

semblée patriotique ; les socialistes suisses inscrivent le suffrage féminin à leur programme. Chez les uns et les autres l'angoisse du moment et la certitude qu'on approche de changements décisifs éveillent l'intérêt pour une collaboration avec les femmes. Ne pourraient-elles pas devenir le gros appoint au moment, où les partis auront un mot important à dire dans la réorganisation du pays ? En attendant, les suffragistes déplorent leur minorité. Mme Girardet écrit :

Combien n'est-il pas douloureux pour nous autres femmes de n'avoir rien à dire au sujet des graves problèmes qui agitent notre pays. Pouvons-nous assister éternellement muettes au relâchement des mœurs, contre lequel personne ne réagit, à tant de veulerie et de poignants conflits qui font saigner les cœurs ? Nous serions coupables de ne pas élever la voix, lâches de ne pas protester contre ces abus ; car nous aimons notre pays et souffrons jusqu'au fond de l'âme de ce qui se passe autour de nous et de ce que nous pressentons pour l'avenir.

Surchargée de travail au Bureau des recherches, la présidente échange son mandat contre celui de vice-présidente. Le 6 juillet 1916, le Comité se réunit chez le D^r Muret pour prendre congé de son premier chef, pour lui dire sa reconnaissance et son affection. Il jette un regard en arrière sur 9 années de travail ; s'il se rappelle bien des luttes stériles et bien des mécomptes, il a éprouvé par contre la joie que donne le sentiment d'une union parfaite.

Le 9 juillet, l'association se réunit dans la campagne du D^r Machon à Chamblandes, où 80 membres présents accueillent la nouvelle présidente, Mlle Lucy Dutoit qui mène dès lors la barque du suffrage vaudois avec une énergie inlassable. C'est à l'occasion de cette assemblée que Mlle Rouffy, sage-femme, parle d'un troublant sujet d'actualité : *La femme suisse et les internés*.

**Les dernières
années
de la guerre**

L'hiver 1916 apporte un renouveau d'activité. La femme a fait ses preuves pendant la guerre, et nombreuses sont les sociétés qui manifestent de l'intérêt pour la question suffragiste. Dans un cycle de conférences organisées par la « Ligue pour l'action morale » sur *La Crise de la démocratie*,

elle fait appel à Mlle Gourd pour parler du suffrage. Les femmes socialistes vaudoises réclament une conférence sur les droits de la femme ; l'école Vinet en fait une étude. M. Suter, président au Conseil communal sortant de charge, exprime le désir de voir bientôt conférer les droits communaux aux femmes.

Malgré le vent favorable qui semble souffler sur le pays, on nous déconseille d'introduire une pétition lors de la révision partielle de la Constitution en 1917.

Sur la recommandation de l'Assemblée générale suisse, le groupe fait une enquête sur les moyennes comparées des salaires masculins et féminins dans les principales professions et industries ; il s'est engagé à inciter les groupements professionnels, féministes, etc., à déclencher un mouvement d'opinion en faveur de l'égalité des salaires qu'on pourrait obtenir des gouvernements au moment de la signature d'un traité de paix.

Les 12 et 13 mai 1917, Lausanne reçoit les suffragistes suisses. L'Union des femmes offre gracieusement son local ; les éclaireuses se dépensent ; les Veveysans reçoivent les Confédérés le dimanche après-midi. Les Autorités elles-mêmes assistent aux séances publiques.

Sur l'initiative de M. Peytrequin, député, en septembre 1917, M. Anton Suter fait une motion au Grand Conseil en faveur du suffrage féminin : celle-ci fut déposée le 12 novembre. Le 19 nous adressons au Grand Conseil une pétition qui dans l'espace de 5 jours obtient l'adhésion de 26 associations féminines et mixtes. A la séance du 21 novembre, M. Suter développe sa motion avec une chaleur, une conviction, une hauteur de vue remarquables.

Dès lors l'activité des suffragistes s'intensifie : il s'agit de travailler le canton. Les débats étant prévus pour mai 1918, nous pourrions consacrer l'hiver à la propagande. Le D^r Muret fonde un groupe à Vevey ; Montreux et Nyon suivent peu après. Le pasteur Valloetton fait à la Cathédrale, le 28 octobre et le 11 novembre deux sermons suffragistes qui paraissent en brochure. Avec les femmes socialistes nous

**Motion Suter
au
Grand Conseil**

organisons une grande soirée pour le 12 mai, lorsque nous apprenons que la votation aura lieu plus tôt. En effet, le 9 mai le D^r Dind rapporte verbalement au nom de la commission et le Grand Conseil remet la motion sans discussion au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Nous tâchons d'atteindre quelques députés par l'abonnement au *Jus suffragii* et au *Mouvement féministe*¹. Nous faisons des causeries au Groupe chrétien social, à la Jeune Maison du Peuple, aux Employés fédéraux de la place de Lausanne, aux Jeunes Commerçants, à l'Alliance, à la Ligue pour l'action morale, aux Loges maçonniques, à la Société d'étudiants de Zofingue, aux Unions chrétiennes, au Foyer des étudiantes, au Jeunesse Club, à la société féminine « Morges ». Convaincues que les journaux sont le plus sûr moyen de propagande, nous formons une commission de presse qui s'occupera de chroniques féministes. Les chroniques régulières interrompues en 1914 reprennent en général ; notons l'opposition alors décidée de la *Gazette*. La *Tribune de Lausanne* nous ouvre ses colonnes. Dans plusieurs localités du canton (Begnins, Chexbres, Echandens, Lutry, Mézières, Morges, Pully, Renens, Rougemont, Yverdon) des femmes sont nommées dans les commissions scolaires ; celle de Mézières est présidée par une femme.

La période de l'armistice

Mais des événements politiques interviennent : l'armistice est signé et la Suisse est bouleversée par la grève générale et la grippe. On accuse notre mouvement de sympathie à l'égard des tentatives révolutionnaires ; tout le monde prend peur, on est las de la révolution et de la guerre ; on aspire à l'ordre, à la paix et on se soucie moins de justice. On se méfie de la jeune république allemande qui paraît infestée de communisme et où, coïncidence étrange, les femmes ont

¹ Le *Mouvement féministe*, organe romand de l'Association pour le Suffrage féminin, fut fondé en 1912 par sa rédactrice, Mlle Emilie Gourd, actuellement Présidente du Comité central suisse et Secrétaire du Comité exécutif de l'Alliance internationale pour le Suffrage féminin. Depuis 1925, il devient l'organe romand de l'Alliance des sociétés féminines suisses.

obtenu tous les droits politiques. Les conseillers nationaux Göttsheim et Greulich ont beau réclamer le suffrage féminin dans la future constitution révisée : nous savons que le moment n'est pas venu, preuve en seront les votations populaires de Bâle, Zurich et Neuchâtel l'année suivante. Nous jugeons inopportun de joindre nos revendications suffragistes à celles des socialistes. Nous nous bornons à déléguer au Conseil d'Etat Mmes Dutoit et Mayor de Lausanne, Curchod-Secrétan de Vevey, Gillabert de Moudon et Cart de Morges. Cette députation est reçue le 15 novembre 1919 par MM. Bujard, Chuard, Fricker et Thélin qui écoutent avec attention son exposé et les raisons qu'elle invoque en faveur du suffrage des femmes.

Notre propagande dans le canton se trouve arrêtée à cause de la fièvre aphteuse, cependant quelques conférences contradictoires attirent un public nombreux. La plus importante est celle donnée à Lausanne sur l'*Entrée de la Suisse dans la Société des Nations*, sous les auspices de MM. W. Rappard et Ch. Naine. Le plébiscite du 16 mai 1920 nous fait mesurer toute l'étendue de notre impuissance ; mais d'autre part nous éprouvons des encouragements¹ : la Société vaudoise de la paix » et le « Cartel romand d'hygiène sociale et morale » nous prient de déléguer à leurs comités respectifs des représentants de notre association. Mentionnons encore l'activité suivante : nous faisons apposer dans le canton l'affiche que le Comité central nous proposait en vue du renouvellement du Conseil national suivant le système de la R. P.

¹ Rappelons un fait important qui concerne l'*Alliance internationale* ; c'est le rôle joué par les chefs du mouvement féministe de divers pays lors de la discussion de certaines clauses du Pacte de la S. d. N. « Une des nouveautés de la procédure de la Commission de la S. d. N., vers la fin de ses séances, fut l'audition d'une délégation de chefs du mouvement féministe de divers pays. Elles insistèrent en faveur d'une extension des fonctions de la Société au point de vue du règlement de questions de coopération internationale dépourvues de caractère politique. Beaucoup de leurs idées furent accueillies favorablement par la Commission et l'on trouve dans le texte actuel du Pacte plus d'une trace de cette intervention » (p. 326 « Ce qui se passa réellement à Paris en 1918-1919 ». Rapport de la délégation américaine au Congrès de la paix. Payot, Paris, 1923).

Premier congrès de suffrage après la guerre En juin 1920, le Congrès de l'Alliance internationale du Suffrage des Femmes à Genève démontre si éloquemment l'importance du mouvement que le grand public en oublie les échecs des votations cantonales. Nous gardons un souvenir ineffaçable de ce premier congrès d'après-guerre. En effet, les ressortissantes de pays encore ennemis, que séparait un fleuve de sang qui avait à peine cessé de couler, se sont non seulement rencontrées, mais ont collaboré dans un même esprit, en vue d'améliorer le sort de la femme et de l'enfant. A notre grande satisfaction, M^{lle} Girardet devient membre du Comité exécutif de l'Alliance.

Le congrès s'était organisé très rapidement ; quoique prévu pour un autre pays, le choix de la Suisse s'était imposé pour de multiples raisons qu'il est facile de comprendre. La caisse centrale recueillait 14,000 fr. des suffragistes suisses (1132 de Lausanne, 989 du reste du canton), preuve que la confiance dans la cause restait aussi vivace que jamais. Au lendemain du Congrès, Vevey a le privilège d'entendre 4 déléguées étrangères dans une grande manifestation au théâtre.

Réorganisation de l'Association Vaudoise Un nouveau courage anime les groupes vaudois qui en automne 1920 se constituent en faisceau : Lausanne, Vevey, Montreux, Morges, le Mont, Nyon et Moudon. Le groupe du Mont se réunit quelque temps après à celui de Lausanne.

De nouveau la motion Suter En octobre 1920, M. Louis Bonnard, Syndic de Nyon, interpelle le Conseil d'Etat au sujet de la motion Suter qui dormait dans les cartons depuis 3 ans. Le 5 novembre, celui-ci présente son rapport, concluant dans un sens négatif. Nous ne pouvons résister à la tentation de citer une phrase de la conclusion illustrée d'images émouvantes :

Le Conseil d'Etat ne considère pas comme urgent que la femme vaudoise, Egérie et « ange du foyer » devienne, sans plus attendre, la citoyenne mêlée à toutes les luttes et à toutes les agitations de la vie publique.

Une commission, présidée par M. Louis Bonnard, est chargée d'étudier ce rapport. En février 1921, elle présente

ses conclusions : un rapport de majorité propose de donner acte au Conseil d'Etat de son rapport et de sa promesse

... de se prêter de tout son cœur et de toutes ses forces à l'accélération de ce progrès, d'écouter avec attention les revendications et doléances qui lui paraîtront légitimes, afin de prendre, dans les limites de sa compétence et de la législation cantonale, les initiatives recommandables.

Un rapport de minorité de M. Naine demande au Grand Conseil un projet de révision partielle de la Constitution dans le sens de la motion Suter. Comme on était à la veille des élections, le débat fut renvoyé au nouveau Grand Conseil et c'est le 2 mai qu'à l'occasion des rapports précités s'engageait une fort belle discussion dont l'ampleur est déjà un signe des temps ; s'il y eut d'ardents adversaires du vote féminin, entr'autres MM. de Félice et Vallotton-Warnery, il y eut aussi des défenseurs de la cause du suffrage se recrutant dans tous les partis. Enfin vient la votation à laquelle un grand nombre de nos membres assistent. 53 députés, presque $\frac{1}{4}$ de l'assemblée, votent pour nous : 19 socialistes, 15 libéraux, 14 radicaux, 3 socialistes nationaux et 1 jeune radical. Nous n'en espérons pas autant, et c'est avec un nouvel entrain que nous nous remettons au travail, envisageant surtout l'éducation des futures citoyennes.

Au cours des débats, une lettre signée de 34 associations féminines et mixtes est adressée au Grand Conseil ; 25 journaux avaient accepté nos articles. A ce propos, plusieurs membres du Suffrage avaient fait des visites aux députés, pour leur exposer la situation ; ils furent reçus avec courtoisie, à quelques exceptions près. Au cours de ces entretiens, les conseils parfois les plus contradictoires nous sont donnés : les uns nous recommandent de borner nos prétentions aux droits communaux, d'autres nous conseillent de demander tout pour obtenir quelque chose ; les uns voudraient réserver les droits politiques aux femmes non mariées qui ont à exercer « des devoirs de chefs de famille », d'autres voudraient en exclure les vieilles filles qui ne s'occupent que de balivernes, un troisième prétend que la justice

n'a rien à y voir, mais qu'au point de vue utilitaire il souhaite la collaboration féminine dans les affaires de l'Etat ; un quatrième ne peut pas comprendre notre enthousiasme pour ces mêmes affaires, mais reconnaît que notre argumentation est irréfutable ; d'autres encore qui n'y avaient point songé, sont pris au dépourvu.

Avant les élections au Grand Conseil, le parti Jeune Radical nous offre d'inscrire une femme ou un candidat féministe dans sa liste de candidatures. Nous faisons à divers partis des offres analogues à celle qui nous était faite par les Jeunes Radicaux, offre qui n'eut pas de suite.

Le suffrage à l'Eglise Nationale

En 1922, le Synode de l'Eglise nationale vaudoise organise un plébiscite parmi les femmes, aux fins de savoir si elles désirent l'éligibilité aux fonctions ecclésiastiques. Les assemblées de paroisse, dans leur majorité ont émis un vote négatif, mais on désire connaître les vœux des femmes elles-mêmes.

Nous suivons ce plébiscite avec intérêt, sans nous en mêler directement. Il ne faut pas confondre le suffrage politique avec des questions ecclésiastiques, l'un risquant de nuire à l'autre. L'Eglise libre a déjà inséré dans sa constitution l'éligibilité des femmes ; la question n'est donc pas nouvelle pour le canton. Le plébiscite, tout en donnant un résultat négatif, comporte cependant une minorité favorable dont le nombre frappe les autorités ecclésiastiques.

Propagande dans le canton

Le groupe de Vallorbe se fonde. A Lausanne nous parlons à un grand nombre de groupements : Etudiantes, Ligue anti-alcoolique, Société mixte des Employés de commerce, Rayon de St-Paul, Syndicat des tapissiers, Amis d'Ouchy, Unions chrétiennes de jeunes gens, de jeunes filles et de Bellevaux, Avenir, Helvetia, Bons Templiers, Cercle démocratique, Eclaireuses, Mères de famille. A partir de 1920, nous intensifions la propagande dans le canton et en mai 1922 comptons dans 70 localités une ou plusieurs conférences. En 1922, la *Fédération des Sociétés vaudoises d'éducation et d'instruction populaire* nous demande une

conférencière. La *Nouvelle Société helvétique*, lors de son assemblée de Schinznach, fait appel à Mlle Grütter de Berne pour parler de la femme dans la vie publique et à Mlle Jomini de Nyon, des entraves que met au travail social des femmes leur minorité politique. L'Association vaudoise pour la S. d. N. nomme dans son Comité notre présidente cantonale.

La Société des Nations donne une nouvelle impulsion aux associations suffragistes. En effet, en vertu de l'art. 7, al. 3 du Pacte, elle admet que « toutes les fonctions de la société ou des services qui s'y rattachent, y compris le secrétariat, sont également accessibles aux hommes et aux femmes ». A Genève, le Secrétariat, ainsi que le B. I. T. comprend beaucoup de femmes. Il n'est pas étonnant qu'à Lausanne la cause du suffrage s'accrédite de plus en plus dans l'opinion publique ; on compte avec elle. Les bibliothèques populaires et pour tous, celles de l'Ecole normale, et de l'Ecole ménagère de Marcellin font un accueil favorable à nos imprimés. Nous envoyons des abonnements gratuits au *Mouvement féministe*, à des hommes qui nous témoignent de l'intérêt : syndics, députés, avocats, rédacteurs. Nous enregistrons avec plaisir l'autorisation confirmée par le Tribunal fédéral aux avocates d'exercer leur profession.

Par contre, deux votations fédérales nous font sentir une fois de plus l'infériorité où nous met notre minorité politique. Avant le plébiscite du 3 décembre 1922, relatif au prélèvement sur la fortune, le Comité vaudois rédige un manifeste qu'il envoie aux journaux et qu'il répand en feuilles volantes. Le 3 juin 1923, c'est la loi Musy sur la révision du régime des alcools que les électeurs vont rejeter sans grand souci pour le côté moral et social de la question. Nous collons aux murs les affiches du Comité central, avec le texte :

Femmes suisses, comment voteriez-vous ?
Oui.

On nous le reproche : c'est du zèle intempestif qui aurait

Deux votations fédérales

compromis la réussite de la votation. La crainte de la prohibition aurait saisi l'électeur à la vue de ces affiches, etc. Ce qui n'empêche pas M. P. Grellet d'écrire dans la *Gazette de Lausanne*, sous le titre « Un jour néfaste » :

Enfin, ceux qui nous ont acculés à ce recul civique ont fait faire un pas important à une innovation à laquelle ils se montrent particulièrement réfractaires : le vote des femmes, qui aurait incontestablement changé le sort de la journée et qui, quoi qu'on en pense, s'imposera plus fortement aux esprits après le 3 juin qu'avant.

Démission de M^{me} Girardet

Au terme de l'exercice 1922-23 et à notre grand chagrin, Mme Girardet Vielle quitte notre Comité, ainsi que le Comité central, où elle est remplacée par M. Maurice Veillard, docteur en droit. M. Muret prend la vice-présidence du Comité vaudois.

Propagande et nouvelles démarches

Au commencement de l'hiver 1923, nous adressons une lettre à tous les pasteurs du canton pour leur offrir des conférences. De nombreuses réponses favorables mettent à l'épreuve le dévouement de ces pionniers du suffrage, mais le bon accueil qui leur est fait dans mainte localité, les récompense de leur peine.

A l'instigation de Mlle Dutoit et de Mme Vischer-Alioth à Bâle, une réunion de présidentes de sections suffragistes suisses a lieu à Berne, réunion qui dès lors se répète chaque hiver. L'échange de vues et d'expériences est un précieux stimulant pour beaucoup d'entre elles.

Pendant l'exercice 23-24, nous adressons une lettre à la Commission du Grand Conseil, nommée pour rapporter sur le projet de loi sur l'exercice des droits politiques aux fins de lui rappeler les progrès du Suffrage et les espoirs de notre Association.

Avec la Fédération des U. S. F. nous envoyons une autre lettre au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce demandant si, dans le cas où l'inspecteur du travail par l'application de la nouvelle loi n'était pas encore organisé, il serait possible de le conférer partiellement à une femme.

Avant la votation fédérale sur la révision de la durée du travail le 17 février 1924, nos affiches rappellent que 270 mille femmes travaillent dans les fabriques suisses, sans qu'on les consulte sur une question qui les intéresse autant, sinon plus que les hommes.

Nous continuons à agir par la presse : *le Droit du Peuple* et *la Feuille d'Avis* acceptent des chroniques régulières, même la *Revue* et le *Paysan vaudois* font paraître l'un ou l'autre de nos articles. Les bulletins de presse du Comité central, transmis à nos journaux par l'Agence télégraphique, leur fournissent les nouvelles féministes. Déléguée par le Comité central en automne 1924 à étudier sur place la campagne électorale des femmes anglaises, Mlle Suzanne Bonard nous fait part et comme journaliste et comme conférencière de ses expériences acquises ; elle visite plusieurs de nos groupes et y réunit des auditoires inusités. — Nous tâchons aussi d'introduire nos revendications dans les almanachs. Des diapositifs avec sentences féministes sont offerts aux cinémas, ceux de Lausanne et de Morges consentent à les faire passer sur l'écran, dans d'autres localités les propriétaires de cinémas en ont peur et refusent l'abonnement, malgré l'apparent avantage financier qu'il présente.

En automne 1924, l'Association, de concert avec la Fédération des U. d. F. du canton de Vaud, adresse une pétition au Grand Conseil pour lui demander de prendre en considération la motion Maret. Son auteur avait demandé une modification à l'art. 6 sur les tribunaux de prud'hommes, afin d'accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans ce domaine. Le 18 novembre 1924, par 55 voix contre 51, la motion est approuvée et envoyée avec recommandation au Conseil d'Etat. Nous réunissons des femmes tombant sous la juridiction de ces tribunaux, étudions le fonctionnement de ceux-ci, tâchons d'éveiller l'intérêt des patronnes et des ouvrières. Dans les 5 villes du canton qui ont des conseils de prud'hommes, nous distribuons aux intéressées des cartes de pétition qui recueillent un nombre de signatures trop faibles à notre gré ; cette pétition est envoyée au Conseil

Motion Maret au Grand Conseil

d'Etat. Malgré le préavis négatif de celui-ci, le Grand Conseil vote l'éligibilité, mais non l'électorat des femmes aux Conseils de prud'hommes. Au moment des réélections de ces conseils, le 14 mai 1926, 11 femmes sont élues, soit 3 ouvrières et 7 patronnes à Lausanne, 1 à Yverdon.

Tutelles

A l'instigation de M. Maurice Barbey, avocat, nous envoyons une lettre contresignée par la Fédération des U. d. F. au Tribunal cantonal et au Conseil d'Etat, pour demander qu'on fasse un plus large appel aux femmes comme tutrices et curatrices, surtout lorsque des enfants et des jeunes filles doivent faire l'objet d'une intervention tutélaire. Le Tribunal cantonal nous fait savoir que la question des tutelles officielles est encore à l'étude.

Elections au Conseil National

En octobre 1925, au moment des élections des Conseillers nationaux, nous plaçons dans nos villes et villages l'affiche du Comité central ainsi libellée :

De quelles questions vont s'occuper les Conseillers nationaux qui seront élus le 25 octobre ?

- Des Tarifs douaniers
(qui ont une répercussion considérable sur l'économie domestique).
- du Régime des Alcools
(donc de la lutte contre l'alcoolisme).
- des Assurances sociales,
(assurance vieillesse et invalidité, revision de la loi sur l'assurance maladie et l'assurance maternité).
- du Code pénal fédéral,
(moralité publique).
- de l'assimilation des étrangers, etc., etc.

Femmes suisses, réclamez le droit de vote, le seul moyen de faire valoir votre point de vue sur les sujets si importants pour votre vie quotidienne.

Ce texte paraît aussi dans nos journaux. A ce propos, plusieurs membres de notre section se rendent à une assemblée électorale à Lausanne, où elles sont très bien reçues par ces messieurs.

Avant la votation fédérale du 6 décembre 1925 sur les assurances sociales, à la demande du Comité central, nous déposons dans des milliers de boîtes aux lettres des feuilles volantes, où l'on se bornait, sans prendre position, à manifester le regret que les femmes ne fussent pas consultées.

Le projet de loi sur le Statut des fonctionnaires contenait un article, subordonnant les nominations à certaines conditions, de sexe notamment et prévoyant la possibilité de renvoi, également pour motif de sexe. Effrayées par ces dispositions draconiennes, nous demandons et obtenons une audition auprès de la commission du Conseil national chargée de l'affaire. Dans sa séance du 1er juin 1925, la commission décide les modifications suivantes : 1° suppression du mot « sexe » dans l'article précité ; 2° « le mariage *peut être* considéré, au lieu de « *est* » considéré, comme juste titre de renvoi ».

Au moment des élections communales, en automne 1926, le Suffrage, avec la Fédération des Unions de femmes et le Secrétariat pour la protection de l'enfance, adresse une lettre aux municipalités pour leur rappeler le droit d'éligibilité des femmes aux commissions scolaires. Deux communes seulement répondent, Morges, pour dire qu'une femme siège dans cette commission, Nyon avec le regret que la majorité des municipaux se déclare opposée à cette innovation ; toutes les autres auraient pu répéter avec Boileau :

J'imite de Conrart le silence prudent.

Le 10 mars 1926, un 9^{me} groupe est fondé, celui de Leysin. Avant la votation fédérale sur le monopole du blé, le 6 décembre 1926, nous multiplions les articles et les annonces, spécialement dans les journaux qui sont lus par des agriculteurs et leurs femmes.

En 1927, nous faisons paraître des blocs-notes suffragistes que nous distribuons à tous les députés et aux Conseillers d'Etat.

Assurances sociales

Statut des fonctionnaires fédéraux

Commissions scolaires

Monopole du blé

Activités diverses

Une action est entreprise auprès des institutrices primaires et secondaires, les engageant à entrer dans nos rangs et à s'abonner au *Mouvement féministe*. Encore une fois nous envoyons des circulaires à 100 pasteurs et instituteurs, les priant de nous aider à faire des conférences dans leurs localités. Le résultat est à peu près nul ; nous pouvons faire 2 conférences seulement dans des endroits qui n'ont pas encore de groupe suffragiste. Par contre, nous parlons à Lausanne aux Femmes abstinentes, aux Jeunes paroissiens de St-Paul, aux Gymnasiennes chrétiennes, à un groupe d'Union chrétienne de jeunes filles, à une Réunion de mères des paroisses de St-François et de Martheray.

Groupes locaux
et
Comité central

Parallèlement à celle du Comité cantonal se poursuivent les activités des 9 groupes du faisceau vaudois. Dès l'apparition des groupes locaux et autonomes se posa la difficile question de leurs compétences vis-à-vis du cantonal, mais une fois les statuts élaborés et amendés, chaque groupe fit son apprentissage pratique et cette question de compétence ne l'entrava plus. Il se peut que certains comités aient piétiné sur place avant de se lancer délibérément dans une activité méthodique. A plusieurs reprises le Comité central nous a suggéré de rendre nos groupes tout à fait indépendants, en les constituant en sections suisses se rattachant directement à lui. Il nous a semblé préférable de rester un faisceau vaudois, notre canton ayant une individualité trop prononcée pour constituer plusieurs sections sans lien cantonal commun. Nous avons besoin d'un contact étroit, non seulement pour les démarches auprès de nos autorités, mais aussi pour le travail d'éducation féministe.

Nous donnerons un bref aperçu de la vie de chacun de nos groupes qui ne doit point être considéré comme un inventaire complet, il donnera cependant une image des activités diverses, ainsi que des difficultés spéciales à chaque localité¹. Dans un groupe nombreux on se décharge du travail lui-même sur le comité, tandis que dans un petit

¹ Voir Annexes.

groupe il y a une collaboration beaucoup plus étroite, favorable au développement de la vie suffragiste.

Fonds Leslie

Les exercices 1925-27 ont été marqués dans tous nos groupes par une activité spéciale suscitée par une offre financière venant d'Amérique. Il existe dans ce pays un fonds de propagande, le fonds Leslie qui, depuis l'égalité politique des sexes aux Etats-Unis, est attribué à des pays qui ne jouissent pas du même privilège. La France en a profité avant nous ; depuis 2 ans nous sommes les heureux bénéficiaires de cette institution. Selon les principes de ses administratrices, on n'obtient rien d'elles sans l'avoir mérité. Certains ont voulu voir dans ce geste des Américaines une indiscretion et une ingérence dans nos affaires ; on a trouvé lourde l'obligation de tirer des sonnettes, d'imaginer quelque expédient pour trouver l'argent suisse. Beaucoup de ces objections et résistances se sont dissipées en cours de route. En effet, l'intérêt pour nos groupes s'est réveillé chez certaines personnes ; quelques-uns des membres qui se tiennent d'habitude à l'écart, ont organisé des soirées récréatives, joué la comédie, fait de la musique, servi le thé, confectionné bonbons et gâteaux. Tout compte fait, comme on ne s'attache vraiment qu'à ce qui exige de votre part un effort de collaboration, nous en avons retiré non seulement un bénéfice matériel, mais moral.

L'argent acquis devait servir à la propagande, condition mise par les Américaines à leur donation. Nous nous sommes pris de diverses manières pour remplir cet engagement : plusieurs groupes ont fait de la publicité, des annonces dans les journaux avec des pensées suffragistes paraissant régulièrement ; nous avons envoyé la brochure *Le suffrage des femmes en pratique* à un grand nombre d'hommes s'occupant de la chose publique : municipaux, pasteurs, directeurs d'écoles, juges ; nous avons abonné plusieurs sociétés au *Mouvement féministe*, nous avons fait imprimer une carte d'Europe qui indique, en couleurs différentes, l'état de chaque pays par rapport aux droits que les femmes y possèdent.

L'idée marche : si la femme vaudoise reste encore « l'éternelle mineure », l'Association pour le Suffrage atteint par contre aujourd'hui sa majorité : 20 années d'activité, de vie et de progrès en dépit de tous les échecs. La poignée de femmes lausannoises qui s'étaient réunies pour la première fois en 1907 est devenue une association de 1258 membres. Il n'est plus de sociétés féminines qui nous ignore, toutes comptent plus ou moins avec nous. Dans tous les milieux où l'on travaille à l'amélioration des conditions sociales et morales du peuple, lorsqu'on lance une pétition, par exemple, on recourt à nos bons offices. L'hostilité publique à nos idées a beaucoup diminué, ce n'est plus se compromettre que de s'intéresser au suffrage féminin. Evidemment l'inertie de la masse présente une résistance que nous sommes encore loin d'avoir vaincue et nous n'avons pas l'illusion d'une victoire prochaine, ce qui n'est pas fait pour nous décourager. Quel que soit le laps de temps qui nous sépare encore d'un événement certain, nous devons nous préoccuper surtout de préparer à la pratique et aux responsabilités du suffrage une élite capable de conduire les autres, lorsque le suffrage sera chose faite. Ce travail nous révèle une foule de questions qui gardent toute leur valeur indépendamment du but lui-même. La complexité des questions que nous pose l'activité suffragiste est un stimulant et une préparation à la vie politique.

Nous désirons voir grandir le nombre des femmes qui s'enrôlent dans nos associations et lui gagner certaines classes sociales qui, comme la classe ouvrière, semblent échapper complètement à notre influence, que se soit apathie, que ce soit mot d'ordre des syndicats.

Cette lente progression en étendue et profondeur peut paraître inutile aux yeux superficiels ; or nous savons que cela n'est point. Il y eut un temps chez nous, où l'on ne jugeait d'une entreprise qu'à son succès immédiat. Est-ce trop présumer de nous-mêmes et de notre peuple de déclarer que notre idée a acquis droit de cité et qu'on nous juge de manière moins simpliste ? Peut-être sommes-nous trop optimistes...



Mademoiselle Lucy Dutoit
Présidente de l'A. V. S. F., à partir de 1916.

Toute activité sociale passe par trois étapes : celle de la lente gestation, où les novateurs paraissent des hérétiques, celle d'adaptation à l'opinion publique et aux mœurs d'un pays, celle enfin des réalisations concrètes. Pour notre Association suffragiste vaudoise, la première est un souvenir, la seconde une actualité et la troisième le but que pas un instant nous ne perdons de vue et à la réalisation duquel nous apportons notre foi et nos convictions les meilleures.

ANNEXES

I. Pétitions et lettres aux autorités.

- 1911-12 Pétition à la Commission intercantonale réunie par le Département fédéral de Justice et de Police pour statuer sur les jeux de hasard.
- 1913-14 Démarche auprès des Municipalités du canton pour leur demander de nommer des femmes dans les Commissions scolaires.
- 1914-15 Pétition au Conseil communal de Lausanne pour la fermeture des cafés avant minuit.
- 1915-16 La présidente contresigne une pétition adressée au Conseil fédéral relative à la distillerie libre.
- 1917-18 Pétition au Grand Conseil pour appuyer la motion Suter. Cette pétition est signée par 26 sociétés féminines et mixtes.
L'association contresigne une pétition des Femmes abstinentes demandant qu'on hâte la fermeture des cafés.
- 1920-21 Lettre au Grand Conseil pour appuyer l'interpellation Bonnard ; cette lettre est signée par 34 associations féminines et mixtes.
- 1923-24 Lettre au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce demandant qu'au moment de l'application de la nouvelle loi sur les fabriques, on confie l'inspectorat du travail, partiellement ou totalement, à une femme.
- 1924-25 Pétition au Grand Conseil contresignée par la Fédération des Unions des Femmes lui demandant de prendre en considération la motion Maret.
Seconde pétition signée par des patronnes et ouvrières et adressée au Conseil d'Etat.
Lettres au Tribunal cantonal et au Conseil d'Etat demandant qu'on fasse un plus large appel aux femmes comme tutrices et curatrices.

- 1925-26 Lettre de l'Association pour le Suffrage et de la Fédération des U. S. F. et du Secrétariat pour la protection de l'enfance adressée aux municipalités du canton pour leur rappeler le droit d'éligibilité des femmes dans les commissions scolaires.

II. Propagande dans le canton et en dehors du canton.

- 1907-08 Dr Feyler, Neuchâtel : « La femme électeur ».
- 1908-09 Mme Girardet, Neuchâtel, Genève, Lausanne : Ligue de l'Action morale : « Le Congrès d'Amsterdam ».
- 1909-10 Conférences dans 25 paroisses traitant des nouveaux devoirs des femmes dans l'Eglise.
Dr Jules Veillard, Aigle : « Le suffrage féminin ».
- 1911-12 Mme Girardet, Romainmôtier.
Mlle Dutoit, Yverne, Palézieux.
- 1913-14 Dr Muret, Genève et Morges : « L'Eternelle mineure ».
Mme Girardet, Vevey.
Mlle Dutoit, Apples, Echallens.
- 1915-16 Mlle Dutoit, Mézières, Avenches.
- 1916-17 Mlle Gourd, Yverdon, Cossonay.
Dr Muret, Oron.
M. Ed. Privat, Chexbres.
Mlle Dutoit, Le Locle, Vevey, Grand Lancy, Orbe.
- 1917-18 Dr Muret, Romont, Yverdon, Vevey, Montreux, Château d'Oex, Nyon.
Mlle Dutoit, Moudon, Combremont, Payerne, Begnins, Ballens, Lutry, Rivaz, Renens, Le Sentier.
M^{me} Béranger, Bercher, Yvonand, Granges, La Sarraz.
M. Kölliker, Prilly.
M. le Pasteur Vallotton, prédication à La Chaux-de-Fonds, Genève et Vevey.
- 1918-19 Mlle Dutoit, Causerie à l'Eglise française de Zurich. Pendant le cours de vacances suffragiste de Château d'Oex, en juillet 1919, des causeries ont été faites à Rossinières, les Moulins, Rougemont et l'Etivaz.
- 1919-20 Dr Muret, Crissier, Puidoux, le Mont, Neuchâtel.
Mlle Friedli, Yverne, Pampigny.

- Mme Béranger**, Cheseaux, Ecublens, Beaulmes, Belmont, les Croisettes.
Mme Gillabert, le Mont.
Mme Girardet, le Mont.
Mlle Dutoit et Mme David Perret, conférence contradictoire à Chavornay.
Mlle Dutoit, Lutry, le Mont, Nyon, Le Sentier.
M. Ed. Privat, Mézières, Bussigny, Nyon, Prilly.
Mlle Gourd, Ollon, Bex, Aigle.
M. Truan, Corsier.
- 1920-21 **Dr Muret**, Prilly, Cully, Aubonne, Rolle.
Mlle Friedli, Vuarrens.
Mlle Dutoit, Ste-Croix, Pomy, Moudon, La Conversion, Château d'Oex.
Mme L. Bonnard, Bugnoux, Tartegnin.
(Au moment de la campagne antisuffragiste, séances contradictoires à Aubonne, Cully, Lutry, Vufflens, Vevey.)
- 1921-22 **Dr Muret**, Thierrens, Payerne, Chavornay, Lucens : « Le féminisme et la famille ».
Pasteur Chappuis, Collonge, Chernex, Nyon, Begnins, Bière (à ce dernier endroit, malgré de sombres prévisions, un public nombreux et attentif l'écoute et discute pendant trois heures d'horloge).
Mlle Dutoit, Molondin, Chapelle s. Moudon, Cuarnens.
Mme L. Bonnard, Prangins, Trélex.
M. Truan, La Tour.
- 1922-23 **Mlle Gourd**, Echallens.
Mlle Friedli, Bullet.
M. Béranger, Goumoëns-la-Ville.
Dr Muret, Ecublens, Orbe, Dompierre, Aigle, Ballaigues.
Mlle Dutoit, l'Auberson.
Les membres du groupe de Nyon, Coppet, Eysins, Cras-sier, Gingins, Duillier, Begnins.
- 1923-24 **Dr Muret**, La Tour.
Mlle Dutoit, Le Lieu, Le Sépey.
- 1924-25 **Dr Muret**, Grandson.
Mme Jomini, Chésereux.
Mlle Dutoit, Ballaigues.
- 1925-26 **Dr Muret**, Chailly.
- 1296-27 **Dr Muret**, Epalinges, Lucens.
Mlle Dutoit, Lucens.

III. Activité lausannoise.

A. *Section vaudoise ayant son siège à Lausanne, fondée le 27 juin 1907.*

Conférences et Causeries.

- 1907-08 **Mlle Dutoit** : « Le suffrage féminin et son développement ».
M. B. Méan, avocat : « La situation légale de la femme en droit civil vaudois ».
Mme Girardet-Vielle : « Le Congrès d'Amsterdam ».
M. Gorgerat, avocat : « Les conditions de la femme dans le nouveau code civil suisse ».
M. Carrard, avocat : « Les droits politiques de l'homme, et les droits de la femme ».
Pasteur Chamorel : « La femme et l'Eglise ».
- 1908-09 **M. Rob. Guex**, avocat : « Cours d'instruction civique ».
M. A. de Morsier : « Les droits politiques de l'homme ».
Dr J. Veillard : « Le féminisme ».
- 1909-10 **M. Correvon**, juge cantonal : « Les dispositions du code civil concernant la femme et l'enfant ».
M. Décoppet, Conseiller d'Etat : « Quelques dispositions du code civil fédéral ».
Dr Charlotte Olivier : « La femme finlandaise ».
- 1911-12 **M. de Morsier** : « Revendication civile et politique de la femme ».
M. Bouvier : « La femme ouvrière ».
Mlle E. Gourd.
Mrs Fazan de Londres.
- 1912-13 **Dr Muret** : « La position de la femme et ce qu'elle devrait être ».
M. E. Bovet : « Le rôle de la femme dans le Heimatschutz ».
Mme Pieczinska : « La loi sur les assurances ».
M. de Maday : « La Hongrie et le droit de vote ».
- 1913-14 **M. Benjamin Vallotton** : « Les femmes et le droit de vote » (paru en brochure).
Dr Arthus : « La femme éducatrice d'hygiène ».
Mme Girardet : « Le Congrès de Budapest ».
- 1914-15 **M. A. de Morsier** : « Les questions économiques de la guerre » (sous les auspices du Suffrage, de l'Union des Femmes et du Lyceum).

- Mlle Dutoit : « L'activité des femmes pendant la guerre ».
Dr Emile Exchaquet : « La femme suisse et la guerre ».
- 1915-16 Bâtonnier Dejongh (Bruxelles) : « Le suffrage féminin ».
Prof. Sensine : « L'Allemagne de Mme de Staël ».
M. Ed. Privat : « La femme et la vie nationale ».
M. Sydney Schopfer, avocat : « La neutralité suisse ».
M. Henry Bovay, avocat : « La nationalité de la femme mariée ».
- Mme Girardet-Vielle : « Le Bureau féministe de renseignements aux victimes de la guerre. »
- 1916-17 Dr Machon : « L'influence de la guerre ».
M. Patru : « Le travail suffragiste dans le canton de Berne ».
M. André Chavannes, avocat : « Projet de révision constitutionnelle ».
Pasteur Monastier : « Quatre bonnes raisons d'être suffragiste ».
Assemblée générale suisse.
- 1917-18 M. Lamunière : « La semaine suisse ».
Mme Leuch-Reineck : « Le projet de code pénal fédéral ».
Dr Machon : « La question des étrangers ».
M. de Maday : « Suffrage féminin et démocratie ».
Mlle E. Porret : « Les suffragistes neuchâteloises et les prud'femmes ».
M. Ed. Privat : « Les suffragettes anglaises ».
Mme Dr Cornaz : « L'avantage des assurances ».
Dr Machon : « Notre ravitaillement ».
- 1918-19 Dr Gonin : « La représentation proportionnelle ».
M. de Morsier : « La Constitution fédérale et les projets de réforme ».
M. Maxime Reymond : « Figures de femmes d'autrefois au pays de Vaud ».
Mme L. Cruppi : « Le premier vote des Anglaises ».
Pasteur Paul Vallotton : Deux prédications à la Cathédrale.
M. Maurice Veillard : « La lutte actuelle contre l'immoralité ».
- B. Lausanne : Groupe de la Section vaudoise.
- 1919-20 MM. W. Rappard et Ch. Naine : « L'entrée de la Suisse dans la S. d. N. », conférence contradictoire.
Mlles Nägeli et Bazin de Marseille : « Le suffrage féminin ».

- M. Maxime Reymond : « Le féminisme après la guerre ».
Mme Dr P. Luisi (Uruguay) : « De l'action des femmes dans quelques questions sociales ».
Mlle V. de Morsier : « Le Conseil international des femmes à Christiania ».
- 1920-21 Mlle Porret : « L'échec des suffragistes neuchâteloises ».
Mlle de Vargas : « Les ministères féminins ».
Dr Marie Feyler : « Le congrès des femmes médecins de New-York ».
Mme Emile Exchaquet : « Le féminisme en France ».
Mme Girardet-Vielle : « Le Congrès suffragiste de Genève ».
M. de Maday : « La Convention de Washington, le B.I.T. et les conditions de travail en Suisse ».
Mlle J. de la Harpe : « De la propagande féministe parmi la jeunesse ».
Mme Rochedieu : « La femme américaine ».
Dr Muret : « Pourquoi suis-je féministe ? »
- 1921-22 M. Truan : « Le congrès des intérêts féminins de Berne ».
Mlle Gourd : « La campagne des femmes genevoises en octobre 1921 à la veille de la votation populaire sur l'introduction du S. F. »
Mlle Grütter : « L'histoire du féminisme en Suisse ».
M. Lasserre : « L'association suisse pour la S. d. N. »
Mlle G. Vautier : « Mes expériences comme ouvrière et surintendante d'usine ».
Mlle J. Paschoud : « La loi fédérale sur le prélèvement des fortunes ».
Mme Leuch : « Les assurances maternité ».
M. E. Bovet : « La mission de la femme dans la S. d. N. »
M. Eugène Couvreur : « Autour du Suffrage féminin ».
M. Cherix : « Les femmes belges et leurs droits communaux ».
- 1922-23 Mlle Rehberg : « La femme célibataire ».
Mlle Lucie Schmidt : « L'orientation professionnelle ».
M. M. Veillard : « Les questions d'hygiène sociale et morale à la S. d. N. ».
Mme Curchod-Secrétan : « L'éligibilité ecclésiastique ».
Mme Giess-Germiquet : « La femme chinoise ».
Mlle Dutoit : « La motion Waldvogel sur le service civique des femmes ».
- 1923-24 M. Henri Bovay, avocat : « Révision de la loi fédérale sur les fabriques » (journée de 8 heures).

- Mme Roullet, avocat : « La situation faite à la femme et à l'enfant dans la S. d. N. ».
- M. Ernest Bovet : « Mazzini et la S. d. N. ».
- Mmes Schnetzler et Jomini : « Le congrès de Rome ».
- Mlle Friedli : « Le dernier livre de Dora Melegari ».
- Mme Marguerat : « Les progrès suffragistes et féministes en 1923. »
- Dr Muret : « Le suffrage féminin et le vote familial ».
- 1924-25 Mlles Zwahlen et Reitzel : « Impressions de Davos et du cours de vacances ».
- Mlle S. Bonard : « La campagne électorale anglaise ».
- M. Maurice Barbey, avocat : « Tutelles et curatelles féminines ».
- Mme Curchod-Secrétan : « Ce que la S. d. N. a déjà fait pour protéger les femmes ».
- M. Francis Gamboni : « L'organisation des conseils de prud'hommes ».
- M. Charles Secrétan : « Notions élémentaires de droit public fédéral et cantonal » (4 séances).
- Pasteur Frank Thomas : « Patriotisme et féminisme ».
- 1925-26 Mme Vuillomenet : « La vie de Marg. Mac Donald ».
- Mme Malaterre Sellier : « La mission de la femme ».
- M. Rob. Rey, avocat : « Les assurances ».
- Mlle Grütter : « Le féminisme du temps de Georges Sand ».
- Mlle Reitzel : « Dame Fawcett et le S. F. en Angleterre ».
- Mme Leuch : « Les femmes et les partis politiques ».
- Mlle Bieneman : « L'orientation professionnelle ».
- 1926-27 M. Maurice Bujard, Conseiller d'Etat et
- M. B. Méan, avocat : « Le monopole du blé » (conférence contradictoire).
- M. A Jaton : « Notre jeunesse masculine et féminine à l'égard de la politique ».
- Mme Rousseau : « Le Palais de la femme ».
- Dr Machon : « Figure de dictateur, page d'histoire sud-américaine ».

Autres activités.

Une bibliothèque suffragiste est mise à la disposition du public chez Mlle Jaquillard, Rue Centrale ; on y trouve notamment la collection complète du **Mouvement féministe**. Des clichés avec maximes suffragistes ont passé sur l'écran de plusieurs cinémas. Avant les votations, des affiches suffragistes ont été placées

dans la ville et des feuilles volantes ont été distribuées. Des membres du groupe assistent aux séances du Conseil communal et du Grand Conseil.

Les réunions mensuelles ont lieu en général au Foyer féminin. Depuis l'extension du mouvement dans le canton, les conférences à la Maison du Peuple sont devenues moins nécessaires et plus rares. Mentionnons encore un certain nombre de thés et de réunions familiales, des séances artistiques en faveur du fonds Leslie et une causerie Radio à la station du Champ de l'air.

Le groupe compte 435 membres, 520 avec les membres amis.

Comité :

Mme Francine Benoît, Présidente.
Mme Béranger.
Mlle Bieneman.
Mlle Bonard.
Mme Bovet-David.
Mlle Dutoit.
Mlle Dr Feyler.
M. le Dr Machon.
M. le Dr Muret.
Mme Rey.

IV. Groupe de Vevey

fondé le 29 janvier 1918 à l'issue d'une conférence du Dr Muret.

Conférences et Causeries.

- 1918-19 Mme Curchod-Secrétan : « La situation faite à la femme par le nouveau code pénal fédéral ».
- 1919-20 Mlle Emilie Gourd : « Quand les femmes voteront ».
- M. Truan : « L'éducation morale dans les écoles nouvelles ».
- M. Truan : Rapport sur l'A. G. suisse à La Chaux-de-Fonds.
- Mme Luthy : « Le salaire ».

- M. Maurice Veillard** : « La femme et le code pénal ». (2 causeries.)
Grande manifestation suffragiste au théâtre sous les auspices de 4 déléguées étrangères du Congrès international de Genève :
- Mlle Nilsson, avocate (Suède),
Miss Eleanor Rathbone (Angleterre),
Mme Grinberg, avocate (Paris),
Mme Plaminkowa (Tchécoslovaquie).
- 1920-21** **Mme de Montet** : « Rapport du Congrès de Genève ».
Prof. Recordon : 5 leçons d'instruction civique.
Dr Muret : Conférence contradictoire (opposants Mme Blanc, M. le Pasteur Adamina).
Miss Muriel Harris : « L'orientation actuelle de la femme anglaise. »
- 1921-22** 2 séances cinématographiques sur les soins à donner aux enfants, films commentés par les **Drs L. Exchaquet** et **Ch. Miéville**.
M. Truan : « Le congrès des intérêts féminins à Berne ».
Mme Leuch Reineck : « La femme dans le code civil suisse ».
M. le Pasteur Chapuis : « Les droits de la femme ».
Mme Curchod-Secrétan : « La femme dans les questions morales et religieuses ».
- 1922-23** 2 leçons de discussion et de présidence sous la direction de **Mlle Gourd**.
Mme Vaudou-Payot : « La femme mariée a-t-elle le droit d'exercer une profession ? »
M. Jean de la Harpe : « Le rôle de la S. d. N. et nos devoirs envers elle. »
- 1923-24** **M. Chabloz-Comte** : « La fonction civile dans le canton de Vaud ».
Mme Demierre-Ansermet : « Le rôle moral de la femme ».
M. Maurice Veillard : « Les négresses auront-elles le droit de vote avant les femmes suisses ? »
- 1924-25** **Mlle A. Reitzel** : « Le cours de vacances à Davos et l'A. G. suisse. »
Mlle Suzanne Bonard : « En campagne avec les femmes anglaises ».
Cours de présidence et de discussion sous la direction de **Mlle Gourd**.
Mme Treub-Cornaz : « En attendant ».
Mlle Ginsberg : « La S. d. N., ce qu'elle fait pour la femme et l'enfant ».

- 1925-26** **M. Maxime Reymond** : « La naissance des partis politiques ».
Mme Malaterre-Sellier : « La femme et sa mission ».
Mlle A. Reitzel : « Mrs Fawcett et le suffragisme anglais ».
M. Truan : « Le régime des alcools ».
- 1926-27** **Mlle E. Favre** : « Le Congrès de Paris ».
3 séances de discussion sous la direction de **Mlle Gourd**.
Mlle Gourd : « La femme et la Société des Nations ».
Mme Leuch : « La situation légale de la femme suisse », 2 causeries.
Mme Gillabert : « La femme suisse devant la détresse du pays », conférence donnée sous les auspices des Femmes abstinentes, de l'Union des Femmes et du Suffrage.

Propagande.

Causeries de propagande à Corsier, chez les Bons Templiers et les Femmes alpinistes. Lors de l'exposition du Travail féminin en 1925, le groupe suffragiste monte un stand de livres féministes. Au moment d'une collecte pour le fonds Leslie, il organise une soirée théâtrale ; quelques jeunes membres jouent la comédie du pasteur Schwarz, « Frau Wehrli », traduite par Mmes Buser et de Montet. Grâce à ce fonds de propagande, il fait paraître régulièrement en 1926 et 27 dans la « Feuille d'Avis » des pensées suffragistes. Il fait don du « Suffrage des femmes en pratique » aux conseillers municipaux, aux pasteurs et aux directeurs d'école de Vevey, La Tour et 8 villages des environs. Lors de la motion Maret concernant les prud'hommes, les membres du Comité vont voir des patronnes et des ouvrières afin de les éclairer à ce sujet et de les gagner au suffrage.

La section compte 184 membres.

Comité :

Mme de Montet, Présidente.
Mme Leutenegger, Secrétaire.
M. Truan, Trésorier.
Mme Borle.
Mme Buser.
M. J. de la Harpe.
Mme Recordon-Morel.
Mlle Rieder.

V. Groupe de Montreux

fondé le 15 février 1918.

Activité, Conférences et Causeries.

1918. Mlle A. Chessex : « Le féminisme à vol d'oiseau ».
Mme Curchod-Secrétan : « Le code pénal ».
- 1918-19 Mlle Gourd : « Le suffrage féminin ».
Mlle Fügli : « Les progrès du suffrage pendant la dernière année ».
« Rapport des délégués à l'Assemblée générale de La Chaux-de-Fonds ».
- 1919-20 Mme Exchaquet : « Le droit des femmes en France d'autrefois ».
Mmes Watson et Fügli : « Les femmes mariées doivent-elles gagner leur vie ? » (Conf. contradictoire).
- 1920-21 M. M. Barbey, avocat : « L'enfant sous tutelle et sa protection ».
Mme de Montet : « Le congrès de Genève ».
M. P. Martin : « La question des zones ». (Cette conférence est donnée de concert avec la N. S. H.).
- 1921-22 Mlle Sibillin : « Les expériences d'une assistante de police ».
Prof. Ch. Gilliard : Cours d'histoire suisse de 1815-1848.
M. Pasteur Chapuis : « Les droits de la femme ». (conférence donnée à Chernex et à Collonge).
M. Truan.
- 1922-23 « Rapports sur les A. G. suisse et vaudoise par les délégués à ces assemblées ».
Mlle Brindeau : « La vocation pastorale ».
M. E. Sillig, avocat : « La votation du 3 décembre ».
Mlle Gourd : « La tâche sociale de la femme ». Leçon de discussion dirigée par Mlle Gourd.
Prof. E. Recordon : 2 conférences : « L'évolution politique du canton de Vaud ».
- 1923-24 Rapport sur l'A. G. de Bâle.
Mlle Doleyres : « La situation de la femme en Hollande et en Italie ».
M. M. Veillard : « Les stupéfiants. »
Dr Muret : « Le suffrage féminin ».
- 1924-25 M. E. Bovet : « La Société des Nations ».

- Mlle S. Bonard : « En campagne électorale avec les femmes anglaises ».
M. Maron, avocat : « Quelques droits accordés à la femme par le code civil suisse ».
- 1925-26 Mme Du Pasquier : « La femme belge ».
Mlle Doleyres : « Biographie de Christine de Pise ».
- 1926-27 M. le Pasteur Chapuis : « La femme est-elle une personne ? »
Mlle Gourd : « Souvenirs et expériences du congrès international suffragiste de Paris ».

Autres activités.

Recherche dans la presse d'articles concernant la femme.
Insertion d'articles suffragistes dans les feuilles locales. Dépôt de littérature suffragiste dans les bibliothèques locales suivantes : Union chrétienne de jeunes gens. Salle de réunion de Clarens, Musée, Eglise libre, Brent, Chailly, Veytaux, Bons Templiers, Société d'industrie et de commerce, Ecoles primaires. — Abonnement à plusieurs exemplaires du **Mouvement féministe** en vue de la propagande. Cotisations au Cartel d'hygiène sociale et morale et à l'Association suisse pour la S. d. N. — Chaque année le groupe fête Noël avec l'Union des femmes et les Femmes abstinentes. — A plusieurs reprises, il a organisé des soirées familiales. Des soirées littéraires et musicales avec finance d'entrée lui permettent de payer son loyer au Foyer. La section compte 104 membres.

Comité :

Mlle B. Hahn, Présidente,
Mlle Doleyres, Vice-Présidente,
Mme Correvon, Secrétaire,
Mme Cuendet, Caissière,
Mme Johner,
Mlle Roessinger,
Mme Maron,
Mlle Villard.

VI. Groupe de Morges.

Conférences et leçons.

- 1919-20 **M. Vallotton-Warnery**, avocat : Cours d'instruction civique.
- 1920-21 **Mlle E. Gourd** : « Le suffrage féminin ». (Le Préfet du district et MM. les syndics de Morges et Tolochenaz acceptent l'invitation à cette conférence.)
M. M. Veillard : Leçon de droit civil et d'instruction civique.
- 1921-22 **M. M. Veillard** : « La situation de la femme dans le code civil suisse ».
Dr Muret : « Le suffrage féminin ».
Mlle Dutoit : « Les débats du Grand Conseil ».
- 1922-23 **Prof. Morf** : « L'initiative du 3 décembre ».
Mlle Sibbillin : « Les expériences d'une agente de police. »
Mlle Pictet : « L'activité des agentes de police dans notre pays ».
Assemblée générale vaudoise.
- 1923-24 Deux soirées familiales avec discussion sur la propagande parmi les jeunes.
M. Freymond : « La crise économique et le chômage ».
M. M. Veillard : « Les stupéfiants ».
M. Rigassi, Directeur de la « Gazette de Lausanne » : « La Suisse à l'étranger et les étrangers en Suisse ».
- 1924-25 6 leçons de **M. André Morax**, avocat, sur « les fiançailles, le mariage, la séparation, le divorce, la filiation légitime et illégitime, la tutelle, la curatelle et l'assistance judiciaire ».
Mlle Fonjallaz : Conférence de propagande à l'école ménagère de Marcellin.
- 1925-26 **M. Pilet-Golaz**, avocat : « L'assurance vieillesse et invalidité ».
Mlle Champury : Conférence à l'école de Marcellin.

Autres activités.

Consultation par questionnaire de tous les membres du groupe sur leurs désirs de propagande et de travail.

Des sentences suffragistes passent au cinéma et sont insérées dans le « Journal de Morges. » Les affiches et feuilles volantes du C. C. sont utilisées à Morges et dans les villages du district ; les cartes et bloc-notes sont distribués. Quelques membres du groupe assistent aux séances du Conseil communal.
Le groupe compte 115 membres.

Comité :

Mme Nicati de Luze, Présidente.
Mlle Lucile Monay, Secrétaire.
Mlle de Beausobre, Caissière.
Mlle Jacquard Michel.
Mme François Forel.

VII. Groupe de Nyon

fondé le 18 mars 1919.

Activité.

- 1919 Etude du livre de Barthélemy sur le vote des femmes.
Thé suffragiste avec causerie de **Mlle Gourd**.
- 1919-20 Soirée familiale.
Soirée musicale.
Assemblée générale avec discours de **Mlle Gourd**.
- 1920-21 2 soirées familiales.
1 soirée avec l'Union des femmes.
- 1921-22 Conférence de M. le **Pasteur Chapuis**.
4 soirées familiales.
- 1922-23 Conférences de propagande dans les villages voisins : Coppet, Eysins, Crassier, Gingins, Duillier, Begnins.
M. H. Bonnard, avocat : « La loi du 3 décembre ».
- 1923-24 **Dr Muret** : « Le suffrage féminin ».
- 1924-25 **Mlle S. Bonard** : « En campagne avec les femmes anglaises ».
M. Bidal : « Les femmes et la question sociale ».
Soirée pour le fonds Leslie.
- 1925-26 **M. Bach** : Soirée cinématographique.
Garden Party avec concert en faveur du fonds Leslie chez Mme Jomini.
Affiches avant les votations.

1926-27 **Dr Muret** : « Impressions d'après-guerre ».
Le groupe compte 98 membres.

Comité :

Mme K. Jomini, Présidente.
M. Bonzon, notaire, Vice-Président,
Mme Marzer, Secrétaire,
Mlle Piguet, Trésorière,
Mme Stöcklin.
Mme Rickli.
M. Bidal.

VIII. Groupe de Moudon

fondé le 2 février 1921.

Le groupe se réunit le plus souvent avec l'Union des Femmes et les Femmes abstinentes pour l'organisation de conférences et d'autres activités. Il fait sa propagande à l'issue des conférences par la distribution du « Mouvement féministe » et de brochures suffragistes. Depuis 1925, des membres du groupe assistent occasionnellement aux séances du Conseil communal. Les affiches et feuilles volantes du Comité central ont toujours été placées à Moudon. Des conférences suffragistes ont été faites par

Mlle Dutoit,
M. le Dr Muret,
M. le Pasteur Chapuis,
Mme Jomini,
M. Maurice Veillard.

Pendant l'hiver 1926-27, un cours de discussion a été dirigé par Mlle Dutoit.

Le groupe compte 34 membres.

Comité :

Mlle Raccaud, Présidente,
Mme Fornerod, Secrétaire,
Mme Besson-Muller, Trésorière,
Mme Badoux,
Mlle Truan.

IX. Groupe de Vallorbe

*fondé à la fin de l'hiver 1922 après une conférence
du Dr Muret.*

- 1922 **Mlle Dutoit** et **M. Béranger** : « Du suffrage ».
- 1922-23 **Mme Jomini** : « Les entraves que met au travail social des femmes leur minorité politique ».
Mlle Gourd : Conférence contradictoire.
Dr Muret : Conférence de propagande à Ballaigues.
Mme T. Combe : « Les deux plateaux de la balance ».
- 1923-24 **M. Veillard** : « Le code pénal en préparation ».
M. Robichon : « La femme et le code civil ».
M. Baroni : « L'âme de la femme d'après Gina Lombroso ».
Mlle Dutoit (à Ballaigues) : « Le féminisme en Suisse et à l'étranger ».
- 1924-25 **M. Truan** : « Qu'est-ce que le féminisme ? »
M. Frank Thomas : « Pourquoi je suis féministe ».
Mlle Bonard : « En campagne avec les femmes anglaises ».
- 1925-26 **M. Maxime Reymond** : « Les partis politiques ».
M. Maillefer : 3 leçons d'instruction civique sur « les autorités locales, cantonales et fédérales ».
Mme Curchod-Secrétan : « Ce que la S. d. N. fait pour les femmes et les enfants ».
- 1926-27 **Dr Muret** : « Une conquête politique et sociale au XX^e siècle ».
M. Baroni : « Le droit de la femme d'après Charles Secrétan ».
- En préparation par des membres du groupe :
« Les diverses formes de gouvernement ».
« Le code civil et la femme ».
« La femme aux prises avec la vie ».

Autres activités.

Insertion d'articles féministes dans le « Journal de Vallorbe », abonnements au « Mouvement féministe » déposés au Cercle, au Café du Sapin et chez les dentistes. Adhésion au cartel des sociétés de bienfaisance locales. Conférences de propagande à Ballaigues. Affiches suffragistes à la veille des votations importantes et distribution de feuilles volantes.

Le groupe compte 89 membres.

Comité :

Mme Jaillet-Combe, Présidente,
Mme Meylan-Jaillet, Vice-Présidente,
M. Maillefer, Secrétaire,
Mlle Carrard, Trésorière,
Mme Lecoultré,
M. Baroni.

X. Groupe d'Aigle

*fondé le 16 mars 1923 à la suite de l'échec du plébiscite
ecclésiastique.*

Conférences et Causeries.

- 1923-24 **Dr Muret** : « Une conquête politique et sociale au XX^e
siècle ».
Mme Roussy : Rapport sur les journées éducatives à
Lausanne.
Mlle Zwahlen : « Le professeur Eugène Huber ».
Rapport de l'A. G. à Morges.
Mme Bonnard : « Une attitude comme féministe vis-à-vis
de la société ».
Mlle Zwahlen : « L'âme de la femme de Gina Lombroso ».
Mlle Dutoit : « Les femmes et la S. d. N. »
- 1924-25 **Mlle Zwahlen** : « Causerie sur l'A. G. d'Ouchy et le
cours de vacances de Davos ».
Mme Soutter-Chausson : « Le féminisme à travers la
Bible ».
Mme Roussy : « La vie de Florence Barclay ».
Mlle Porret : « Mme de Witt Schlumberger ».
Mme Forel : « L'éducation ».
Mme Cantova : « L'école unique ».
Mlle S. Bonard : « En campagne avec les femmes an-
glaises ».
Mme Géroudet : « La femme doit-elle s'occuper de poli-
tique ? »
Mlle Fornerod : « Voyage en Italie ».
- 1925-26 **Mme Morier-Annen** : « La Palestine au temps de J. C. »,
d'après Flavius Josepha et Edm. Stapfer.

- Mlle Zwahlen** : « Une femme de cœur, Ethel Mac Donald ».
Mlle E. Dubuis : « Marie-Anne Calame, la fondatrice de
l'orphelinat des Billodes au Locle ».
Mme Vuillomenet : « Le congrès de Paris ».
- 1926-27 **Mme Cantova** : « Les allocations familiales ».
Mme Crot : « L'égalité des traitements entre hommes et
femmes ».
Mme Soutter : « La situation de la mère non mariée et
de l'enfant illégitime ».
Mlle E. Gourd : « Le vrai féminisme ».
Mlle Zwahlen : « Pestalozzi ».
Mme Dr Olivier : « La loi fédérale contre la Tubercu-
lose ».

Autres activités.

Les séances mensuelles ont lieu dans une salle d'école et
s'ouvrent par l'étude de quelques articles de lois con-
cernant la femme et l'enfant ou par un chapitre d'ins-
truction civique. Lecture est donnée des derniers évé-
nements féministes internationaux. Plusieurs fois le
comité a lu un travail qui avait été fait ailleurs, soit
pour un cours de vacances, soit pour une assemblée
générale. Il rend compte aussi des décisions du Con-
seil communal, du Grand Conseil et des Chambres
fédérales, ainsi que des élections dans le pays.

Propagande.

Conférences au Sépey et à Leysin, où après un hiver de
travail un groupe a été fondé. Le groupe d'Aigle a
fait don du « Suffrage des femmes en pratique » aux
conseillers communaux, aux pasteurs et au président
de la commission scolaire. Il remet chaque année au
Juge de Paix du Cercle la liste des femmes qui con-
sentent à être nommées tutrices.
Le groupe compte 55 membres :

Comité :

Mlle H. Zwahlen, Présidente,
Mme L. Cantova, Secrétaire,
Mlle E. Dubuis, Trésorière,
Mme Amiguet.
Mme Morier.

XI. Groupe de Leysin

fondé le 8 janvier 1926.

Conférences.

Dr Muret.

Mme Jeanloz : Cours d'instruction civique.

4 Causeries sur :

« La femme belge et ses droits politiques ».

« Biographie d'E. Mac Donald ».

« La jeune fille moderne ».

« La femme et la paix ».

M. Frank Thomas.

Mme Roussy-Buffat : « Java ».

M. K. Jomini : « La richesse des enfants ».

La section compte 59 membres.

Comité.

Mme Leuba, Présidente,

Mme Jeanloz-Roussy, Secrétaire,

Mme Pasche, Trésorière,

Mme Graf.

Mme Burger.

XII. Comité cantonal

Mlle Lucy Dutoit, Présidente,

Dr Muret, Vice-Président,

Mme de Montet, Secrétaire,

Mlle B. Hahn, »

Mlle Raceaud, Trésorière,

M. Maurice Veillard,

Mme Rey, suppléante,

Mlle Rieder,

M. Truan,

Mme de Ribaupierre, suppléante,

Mme Correvon,

Mme Nicati,

Dr Forel,

Mme Jomini,

Mme Jaillat-Combe,

Mme Maillefer, suppléante,

Mlle Zwahlen,

Mme Morier-Annen, suppléante,

Mlle Dubuis, suppléante,

Mme Leuba,

Lausanne

»

Vevey

Montreux

Moudon

Lausanne

»

Vevey

»

»

Montreux

Morges

Nyon

Nyon

Vallorbe

»

Aigle

»

»

Leysin

STATUTS

de l'Association cantonale vaudoise pour le suffrage féminin.

Article 1. — L'association cantonale vaudoise pour le suffrage féminin est une fédération des groupes suffragistes du canton.

Art. 2. — L'association a pour but d'obtenir pour les femmes l'égalité politique, de travailler à l'amélioration de la situation légale, sociale et économique de la femme et de contribuer à son éducation civique en l'intéressant aux questions nationales.

Art. 3. — L'association est indépendante de tout parti politique et neutre en matière confessionnelle.

Art. 4. — Tout groupe suffragiste du canton de Vaud qui compte au moins 10 membres, peut adhérer à l'association. Chaque groupe a son autonomie administrative.

L'association comprend des membres actifs et des membres « amis » sans distinction de sexe.

Les membres actifs paient une cotisation et ont seuls le droit de participer aux élections et votations.

Sont membres « amis » sans être astreints au paiement d'une cotisation, toutes les personnes de nationalité suisse, qui se déclarent favorables au suffrage féminin.

Art. 5. — Tout membre se rattache dans la règle au groupe suffragiste du district ou de la commune qu'il habite. Les membres isolés se rattachent au groupe de leur choix.

Art. 6. — Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale de délégués,
- b) le comité cantonal,
- c) le bureau cantonal.

Art. 7. — Hommes et femmes de nationalité suisse sont également éligibles aux différentes charges de l'association.

Art. 8. — L'assemblée générale de délégués se compose de représentants des groupes du canton nommés à raison de 2 délégués par groupe. Les groupes qui comptent plus de 50 membres auront encore droit à 1 délégué pour chaque cinquantaine et pour chaque fraction de ce nombre. Cette délégation est calculée d'après l'effectif des membres au 1^{er} mai.

Les membres de tous les groupes ont accès à l'assemblée générale des délégués, mais les délégués seuls ont droit de vote. Un délégué ne peut disposer de plus de 2 voix.

Les voix d'un groupe ne peuvent être données par délégation à un autre groupe.

Cette assemblée générale de délégués se réunit chaque année au cours du mois de juin, au lieu fixé par le comité.

Art. 9. — Les membres du comité cantonal ont droit de vote à l'assemblée générale, mais aucun groupe ne peut déléguer un membre du Comité cantonal pour le représenter.

Art. 10. — Une assemblée générale extraordinaire de délégués doit être convoquée si la demande en est faite par :

- a) le comité cantonal,
- b) par le $\frac{1}{5}$ des groupes,
- c) par le $\frac{1}{5}$ des membres de l'association.

Art. 11. — L'assemblée générale de délégués décide en principe des questions cantonales ; elle entend le rapport administratif et financier du Comité cantonal et lui en donne décharge. Elle nomme pour 3 ans, deux vérificateurs des comptes.

Le comité cantonal est présenté à l'assemblée générale de délégués, qui nomme au scrutin secret et pour trois ans, la présidente ; celle-ci étant choisie parmi les membres du comité cantonal, élus par les groupes. La présidente est rééligible. Cette élection a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et relative au troisième.

Art. 12. — L'assemblée générale de délégués ne peut émettre de vote que sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Art. 13. — Les groupes ou leurs membres, à titre individuel, doivent transmettre au comité cantonal avant le 1^{er} mai les objets qu'ils désirent voir figurer à l'ordre du jour. Le comité peut écarter les propositions qu'il ne juge pas opportunes.

En cas de recours, l'assemblée générale de délégués prononcera.

Art. 14. — Chaque groupe a le droit de déléguer au Comité cantonal un représentant au minimum et trois au plus.

Art. 15. — Le comité cantonal est l'organe exécutif de l'association, groupes respectifs pour trois ans et sont rééligibles.

Chaque groupe peut nommer en outre un ou deux suppléants.

Art. 16. — Le comité cantonal est l'organe exécutif de l'association. Il travaille à la propagande, sur le terrain cantonal, il entreprend les démarches auprès des autorités cantonales et représente l'association vaudoise auprès de l'association suisse pour le suffrage féminin.

Art. 17. — Le comité cantonal prépare pour l'assemblée générale de délégués, les rapports administratif et financier, et fixe l'ordre du jour de cette assemblée.

L'ordre du jour doit être communiqué aux groupes un mois au moins avant l'assemblée.

Art. 18. — Le comité nomme un vice-président, deux secrétaires, un trésorier, lesquels forment avec la présidente, le bureau de l'association.

Le bureau est l'organe administratif du comité.

Art. 19. — Les ressources de l'association sont essentiellement affectées à la propagande.

Les frais de déplacement des délégués à l'assemblée générale et des membres du comité aux séances de celui-ci ne sont pas à la charge du comité cantonal.

Art. 20. — Chaque groupe versera à la caisse cantonale la moitié du produit annuel des cotisations locales. Cette somme doit être versée au caissier cantonal avant le 1^{er} novembre.

Art. 21. — La responsabilité financière du Comité cantonal n'est pas partagée par les groupes et vice-versa.

Art. 22. — L'exercice annuel va du 1^{er} juin au 31 mai.

Art. 23. — Les cas non prévus dans les présents statuts sont régis par les dispositions du code civil suisse (art. 60 et suivants).

Art. 24. — Les propositions de modifications aux statuts devront être adressées au comité cantonal, au moins trois mois avant l'assemblée générale de délégués, qui devra en discuter et ne pourront être adoptés que par une majorité du $\frac{3}{4}$ des groupes.

Art. 25. — Les propositions de dissolution de l'association vaudoise pour le suffrage féminin devront être adressées au comité cantonal au moins trois mois à l'avance. L'assemblée générale des délégués devra en discuter, mais ces propositions ne pourront être adoptées que dans une seconde assemblée générale qui décidera à la majorité des délégués et des groupes.

SÄUBERLIN & PFEIFFER, S.-A.
VEVEY, (SUISSE)